



PROCES VERBAL COMMISSION DEPARTEMENTALE (COUPES ET CHAMPIONNATS)

Réunion du : 14 NOVEMBRE 2019
A : 14 H 00

Présidence : Mr BESNIER Gaëtan

Présents : Mrs BESNIER Gaëtan, BROCHARD Philippe,
FAGNOU Claude, BAYARRI Jean Claude

Excusés : Mme GILLON Mireille, M. VERIN Pierre

REPORT DE MATCHES TERRAINS DE REPLI

DU 17 NOVEMBRE 2019 COUPE D'EURE ET LOIR LUCE A / DROUAIS FC

La commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant que le 17 novembre 2019, LUCE A. doit disputer avec son équipe fanion un match de coupe du Centre , le match de coupe d'Eure et Loir LUCE A./ DROUAIS FC initialement programmé au 17 novembre 2019 est reporté à une date ultérieure

DU 17 NOVEMBRE 2019 COUPE DES RESERVES MAINTENON / BROU

La commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant que le 17 novembre 2019 MAINTENON doit disputer avec son équipe fanion un match de compétition régionale à 15 H 00 contre DAMMARIE, le match de coupe des réserves MAINTENON / BROU initialement programmé à 15 H 00 se jouera le 17 NOVEMBRE 2019 à 12 H 30.

DU 17 NOVEMBRE 2019 COUPE D'EURE ET LOIR YMONVILLE /MAINVILLIERS

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant que le 17 novembre 2019 YMONVILLE doit disputer un match de championnat régional contre CHOUZY ONZAIN, le match de coupe d'Eure et Loir est reporté à une date ultérieure

**DU 17 NOVEMBRE 2019
COUPE D'EURE ET LOIR
EPERNON / DREUX HORIZON**

La commission ;;

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant que le 17 novembre 2019 DREUX HORIZON doit disputer un match de championnat régional contre LUISANT, le match de Coupe d'Eure et Loir est reporté à une date ultérieure.

**DU 17 NOVEMBRE 2019
COUPE DU DISTRICT
CHAMPHOL / MAINTENON**

La commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant que le 17 novembre 2019 l'équipe Séniors Féminines de CHAMPHOL doit disputer un match régional à 15 H 00, le match de coupe du District contre MAINTENON prévu à la même heure est reporté à une date ultérieure.

**DU 17 NOVEMBRE 2019
COUPE DU DISTRICT
LE GAULT ST DENIS / DONNEMAIN**

La commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant l'arrêté municipal pris par la commune du GAULT ST DENIS le 13 novembre 2019 autorisant un seul match sur son terrain le 17 novembre 2019

Décide que seul le match de Coupe de District LE GAULT ST DENIS /DONNEMAIN pourra être joué le 17 novembre 2019 à 14 H 30

DU 17 NOVEMBRE 2019

VETERANS

ST GEMME .ETOILE DE MARSAUCEUX / US VALLEE DU LOIR

La commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Décide en raison d'un arrêté municipal pris par la Mairie de MARSAUCEUX de transférer le lieu du présent match sur le terrain de NOGENT LE ROI à 10 H 00 le 17 novembre 2019 ;

A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès du Bureau du Comité de Direction dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF

Le président
Gaëtan BESNIER

Le secrétaire de séance
Philippe BROCHARD